

Syndicat Mixte d'Études et de Promotion
de l'Axe Toulouse-Lyon

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU SYNDICAT MIXTE D'ETUDES ET DE PROMOTION DE L'AXE TOULOUSE/LYON

Deb_17-03-06

Séance du 30 mars 2017

NOMBRE DE MEMBRES		
Membres statutaires du Conseil Syndical	Présents	Représentés par pouvoir
34 titulaires 32 voix	3	2

OBJET DE LA DÉLIBÉRATION : Orientations et avenir du Syndicat Mixte

Le Comité Syndical délibère sans condition de Quorum :

L'an deux mille dix-sept, le 30 mars, à 10h00, le Comité Syndical du Syndicat Mixte, régulièrement convoqué, s'est réuni à Mende (48) sous la présidence de Monsieur Laurent SUAU

Étaient présents :

1. M. Laurent SUAU - Département de la Lozère
2. M. Bruno DURAND – Département de la Lozère
3. Mme Marie-Laure MUGNIER- Département de la Haute-Loire

Pouvoirs :

1. Mme Sophie PANTEL – Département de la Lozère ayant donné pouvoir à M. Laurent SUAU
2. Monsieur Jean-Pierre DELPONT – Région Auvergne Rhône-Alpes ayant donné pouvoir à M. Laurent SUAU

Étaient absents excusés :

1. Mme Aurélie MAILLOLS - Région Occitanie Pyrénées Méditerranée
2. Monsieur Hervé SAULIGNAC – Département de l'Ardèche
3. Madame Berdanette ROCHE – Département de l'Ardèche
4. Mme Alexandra Ribeiro-Custodio – Département de la Loire
5. M. Christophe GUILLOTEAU – Département du Rhône
6. M. Michel FRANQUES – Département du Tarn
7. Mme Magali BRUN – Département de l'Aveyron
8. M. Joseph FERRARA – Département de la Loire
9. M. Georges MERIC – Département de la Haute-Garonne
10. M. Daniel Dugléry – Région Auvergne Rhône-Alpes
11. M. Michel GANTON – Rodez Agglomération
12. M. Jean-Luc DA PASSANO – Métropole de Lyon
13. M. Yannick LUCOT – Région Auvergne Rhône-Alpes
14. M. Jean-Michel LATTES – Toulouse Métropole
15. M. Jean-Luc DARCEIN VIDAL – Commune d'Albi
16. M. Jean-Michel BOUAT (Suppléant) – Commune d'Albi
17. M. Jean-Luc DA PASSANO – Métropole de Lyon
18. M. Georges ZIEGLER - Département de la Haute-Loire

PREFECTURE DE MENDE Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 16/05/2017 048-253102446-20170330-DE_2017_006-DE

Assistaient également à la réunion :

1. M. Jean VILLEMAGNE – Président de l'Association « Oui à la 2 x 2 voies »
2. M. Jean-Philippe PEYRE – Payeur Départemental de la Lozère
3. M. Frédéric BOUET – Directeur Général Adjoint des Infrastructures Départementales
4. M. Ludovic JAFFUEL – Département de la Lozère

Le Comité Syndical, sur la base du rapport de Monsieur le Président intitulé « Orientations et avenir du Syndicat Mixte » qui suit :

EXPOSÉ DES MOTIFS

La Loi NOTRe, adoptée le 5 août 2015, a induit une instabilité du Syndicat, dont le statut est maintenant incompatible avec son financement par les Départements. La loi, en effet, réserve aux Régions et aux Communautés de Communes la compétence du financement des activités économiques.

La vocation du Syndicat Mixte d'Études et de Promotion de l'Axe Toulouse-Lyon étant le développement économique de l'axe Lyon-Toulouse par la RN 88, les Départements ne peuvent plus en être membres. Ces collectivités sont donc amenées à se retirer du Syndicat les unes après les autres.

Les Communautés de Communes ayant la compétence économique, il serait envisageable que l'ensemble de ces dernières traversées par la RN 88 intègrent le Syndicat Mixte d'Études et de Promotion de l'Axe Toulouse-Lyon, afin de palier à l'absence des Départements au sein de ce dernier et conserver une représentation territoriale de proximité.

Par ailleurs, le Département de la Lozère ayant assuré la gestion comptable et administrative du Syndicat depuis 2008, il conviendra de désigner une nouvelle Collectivité pour assumer ce rôle.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

**Vu le Code général des Collectivités Territoriales,
Vu la loi NOTRe du 5 août 2015,
Vu les statuts du Syndicat Mixte d'Études et de Promotion de l'Axe Toulouse-Lyon,
Vu la décision du n°1-2017 du 21 mars 2017 constatant l'absence de quorum au comité syndical du 21 mars 2017,**

Adopté à l'unanimité des voix exprimées ;

- Le Comité Syndical prend acte de l'obligation de retrait des Départements du Syndicat Mixte d'Études et de Promotion de l'Axe Toulouse-Lyon.

- Le Comité Syndical souhaite que les Communautés de Communes traversées par la RN 88 intègrent le Syndicat Mixte d'Études et de Promotion de l'Axe Toulouse-Lyon.

Le Président

Laurent SUAU

RF PREFECTURE DE MENDE
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 16/05/2017 048-253102446-20170330-DE_2017_006-DE